

APPEL DE QUALIFICATION

**POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEL HÔPITAL
DANS LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

EN MODE DE RÉALISATION CLÉS EN MAIN

RAPPORT NO 1 DU VÉRIFICATEUR DU PROCESSUS

29 AVRIL 2014

Conformément au mandat de vérificateur de processus qui m'a été confié par la Société québécoise des infrastructures et à l'article 4.4 de l'appel de qualification pour la réalisation d'un nouvel hôpital dans la ville de Baie-Saint-Paul en mode de réalisation clés en main, et tel que requis par mes fonctions, je vous soumetts mon premier rapport d'étape.

Québec, le 29 avril 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Corriveau', written in a cursive style.

Denis Corriveau
Vérificateur du processus

SOMMAIRE

Le 21 novembre 2013, la Société québécoise des infrastructures a procédé au lancement d'un appel de qualification pour la réalisation selon le mode clés en main d'un projet de construction d'un nouvel hôpital dans la ville de Baie-Saint-Paul.

L'appel de qualification a été publié dans le système électronique d'appel d'offres SE@O. Le 4 décembre 2013, il y a eu séance d'information et visite des lieux. Le dépôt des candidatures, initialement prévu pour le 19 février 2014, a été reporté et a eu lieu le 26 mars 2014.

L'évaluation des candidatures a été faite conformément aux dispositions de l'appel de qualification et s'est fondée sur la grille d'évaluation y apparaissant.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de mon rapport, je suis satisfait de la façon dont s'est déroulée l'évaluation des candidatures. Les membres du comité de sélection et les membres des sous-comités ont tous fait preuve d'un professionnalisme de haut niveau. Les candidatures ont été évaluées individuellement, sans parti pris et de façon transparente et équitable, conformément aux dispositions de l'appel de qualification. J'ai assisté aux séances plénières des différents sous-comités et du comité de sélection et je n'ai ressenti aucune réserve à mon endroit, tous les membres s'exprimant librement, démontrant une connaissance approfondie de leur domaine d'expertise et ayant conscience de leur devoir de faire une évaluation équitable.

La recommandation des quatre candidats qualifiés est le résultat d'un processus d'évaluation rigoureux que j'ai observé et qui a été transparent, équitable et impartial.

Les candidats qualifiés sont, par ordre alphabétique :

- ✓ EBC inc
- ✓ Groupe Santé Charlevoix
- ✓ Pomerleau inc
- ✓ Regroupement Santé Charlevoix

1. LE PROJET

Le gouvernement a autorisé le ministère de la Santé et des Services sociaux à réaliser la construction du nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul dans le cadre de son projet «Santé Charlevoix, bâtir ensemble», selon le mode «clés en main». La Société québécoise des infrastructures (SQI) a été désignée comme maître d'ouvrage de ce projet et mandatée pour agir à titre de gestionnaire du projet.

La réalisation du projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment abritant l'hôpital et un centre d'hébergement ainsi que la démolition du bâtiment de l'hôpital existant.

2. LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection comporte deux étapes principales dont la première est l'appel de qualification. La seconde, l'appel de proposition, se réalisera auprès d'un maximum de quatre candidats qualifiés au terme de la première étape et devrait donner lieu, à terme, à la signature d'un contrat avec le candidat retenu. La SQI a la responsabilité de mettre en place et de gérer le processus de sélection.

L'ensemble du processus de sélection est supervisé par un vérificateur du processus jusqu'à la signature du contrat. La SQI a mandaté, le 14 janvier 2014, M. Denis Corriveau pour agir à ce titre.

Ce dernier a pour mandat d'assurer à la SQI, au gouvernement, aux candidats et par la suite aux soumissionnaires, que le processus de sélection est transparent, que les candidats et les éventuels soumissionnaires reçoivent un traitement équitable et que le processus de sélection se déroule conformément aux modalités prévues à l'appel de qualification et à l'appel de propositions.

3. LE DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La SQI a procédé au lancement de l'appel de qualification le 21 novembre 2013 par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SE@O.

Par la suite :

- ✓ il y a eu une séance d'information et une visite du site pour les entreprises intéressées le 4 décembre 2013;
- ✓ la période de questions prévue à l'appel de qualification s'est déroulée du 21 novembre 2013 au 19 mars 2014;
- ✓ la SQI a répondu aux questions soumises par les candidats potentiels;
- ✓ huit addendas ont donc été publiés dont deux relatifs au report de la date du dépôt des dossiers de candidature;
- ✓ les membres du comité de sélection et des sous-comités ont reçu le « Manuel d'évaluation des candidatures soumises en réponse à l'appel de qualification ». Ce manuel vise à les orienter et à les encadrer dans leur démarche d'évaluation afin d'assurer une approche cohérente et ordonnée. Les membres du comité et des sous-comités ont également assisté à une séance d'information relative à leur rôle dans l'évaluation des candidatures, notamment en ce qui a trait à l'équité et à la transparence, à leurs obligations en termes de confidentialité et à l'absence de conflit d'intérêts. Cette formation a eu lieu avant le dépôt des candidatures;
- ✓ les membres des différents sous-comités ont étudié et au besoin proposé des modifications aux ébauches de grilles d'évaluation propres à chaque sous-comité. Le comité de sélection a revu et le cas échéant, apporté des modifications aux grilles d'évaluation détaillées.

Dépôt des candidatures :

La date et l'heure limite pour le dépôt des dossiers de candidature ont été fixées au 26 mars 2014, 15 h, aux bureaux de la SQI.

Quatre candidatures ont été reçues dans les délais et jugées recevables par le sous-comité recevabilité et conflit d'intérêts:

- ✓ EBC inc
- ✓ Groupe Santé Charlevoix
- ✓ Pomerleau inc
- ✓ Regroupement Santé Charlevoix

4. LA DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Suite au dépôt des candidatures, chacun des membres du comité de sélection et des sous-comités participant à l'évaluation des candidatures a soumis une déclaration de conflit d'intérêts et un engagement de confidentialité. Le sous-comité recevabilité et conflit d'intérêts a étudié chaque cas et s'est déclaré satisfait de l'absence de conflit d'intérêts.

5. L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES PAR LES SOUS-COMITÉS

Les membres du comité de sélection et des sous-comités conception, construction, gestion de projet et gestion de la qualité et finance (ci-après les « sous-comités », lesquels comprennent le comité de sélection) ont procédé à l'analyse et à l'évaluation des dossiers de candidatures entre le 1^{er} et le 25 avril 2014.

Chaque sous-comité a eu l'usage d'un local dédié, fermé à clé, et distinct des locaux des autres sous-comités, pour procéder à l'évaluation des candidatures, de telle sorte que les membres de chacun des sous-comités ne soient pas informés de l'évaluation des membres des autres sous-comités pour garantir l'étanchéité du processus d'évaluation entre les différents sous-comités.

Les membres des sous-comités d'évaluation devaient soumettre leur demande de clarifications au représentant des autorités publiques, M. Robert Mackay (seul autorisé à communiquer avec les candidats). Au total, dix demandes de clarifications ont été soumises aux candidats et toutes les réponses ont été reçues dans les délais.

Les membres de chacun des sous-comités ont procédé à une évaluation personnelle et individuelle des dossiers de candidatures. Chacun des sous-comités s'est ensuite réuni en plénière pour convenir, après discussion et consensus entre les membres, d'une note pour chacun des critères d'évaluation et chacun des candidats.

Chaque sous-comité a remis un rapport au comité de sélection contenant la note globale, y compris la pondération s'y rattachant pour chaque critère d'évaluation de leurs grilles respectives et pour chaque candidat, accompagné de remarques appropriées.

6. L'ÉVALUATION FINALE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les porte-paroles de chacun des sous-comités d'évaluation sont venus présenter leur rapport respectif au comité de sélection le 28 avril 2014.

Le comité de sélection, en se fondant sur les analyses de ses membres, sur les rapports des sous-comités, les remarques des porte-paroles jointes auxdits rapports, a procédé à l'évaluation finale des candidatures et préparé un rapport comportant ses recommandations.

7. LES TRAVAUX ET CONSTATATIONS DU VÉRIFICATEUR DU PROCESSUS

J'ai personnellement assisté:

- ✓ à la rencontre préparatoire des membres des sous-comités d'évaluation et du comité de sélection;
- ✓ à la réception des dossiers de candidature et à la réunion du sous-comité recevabilité et conflit d'intérêts déclarant recevables les quatre candidatures;
- ✓ à toutes les réunions en plénière des membres des sous-comités d'évaluation;
- ✓ à la réunion du comité de sélection du 28 avril 2014.

J'ai pris connaissance de la documentation relative au projet, du manuel d'évaluation des candidatures soumises en réponse à l'appel de qualification, de l'appel de qualification, des grilles d'évaluation des candidatures, des addendas, des demandes de renseignements formulées par les candidats intéressés et les demandes de clarification des sous-comités d'évaluation.

8. CONCLUSIONS DU VÉRIFICATEUR DU PROCESSUS DE SÉLECTION

En me fondant sur mes observations et mes vérifications, relativement au processus mis en place pour l'appel de qualification, pour la réalisation d'un nouvel hôpital dans la ville de Baie-Saint-Paul en mode de réalisation clés en main, je confirme que :

- ✓ le processus a en tout temps été transparent et que les candidats ont tous eu accès de la même manière, et dans les mêmes délais, à toute l'information requise;
- ✓ toutes les discussions entre les membres, que ce soit au niveau des sous-comités d'évaluation ou lors des discussions du comité de sélection, se sont tenues dans le respect des principes d'équité, d'impartialité et de transparence;
- ✓ le processus de sélection des candidats s'est déroulé conformément à l'appel de qualification et l'évaluation des candidatures a été faite rigoureusement, uniquement en fonction des critères apparaissant à l'appel de qualification. Aucune modification n'a été apportée aux grilles d'évaluation après le dépôt des candidatures;
- ✓ tous les dossiers de candidatures étaient conservés sous clé dans les locaux de chacun des sous-comités et aucun document ne pouvait être retiré des salles en question, pas même les notes de lecture des membres des sous-comités d'évaluation. Les membres des sous-comités étaient tenus à la plus stricte

confidentialité quant à leur participation au processus et à leur évaluation des candidatures;

- ✓ le rapport du comité de sélection, qui retient les quatre candidatures déposées, constitue l'aboutissement du processus de sélection. Les délibérations et les analyses du comité de sélection ont été menées avec le même souci d'équité, de transparence et d'impartialité que celui démontré dans les sous-comités d'évaluation.

Je considère donc que les quatre candidatures, mentionnées plus haut, qui ont été retenues au terme de ce processus de qualification, l'ont été nommées suite à un processus d'évaluation rigoureux, équitable, impartial et transparent, dans le meilleur intérêt du gouvernement du Québec, des candidats ayant soumis leur candidature ainsi que des citoyens.



Denis Corriveau
Vérificateur du processus de sélection